

Fusion entre les trois intercommunalités : une réunion pour tout comprendre

Ils devaient être les pionniers, armés de courage et de bonne volonté. Les communautés de communes de l'Isle-Crémieu, du Pays des Couleurs et des Balmes Dauphinoises avaient voté dès le 18 décembre 2014, à la quasi-unanimité, une motion encourageant la fusion entre les trois structures. Une première, à pareille échelle, en Nord-Isère. « On s'était fixé 2019 pour objectif, » a rappelé lundi soir Gilbert Durand, le président des Balmes Dauphinoises. Las, la loi est passée par là. Les trois entités ne devront plus faire qu'une... dès le 1^{er} janvier 2017.

On les appelle NOTRe et ALUR. Comprendre "Nouvelle organisation territoriale de la République", et "Accès au logement et à un urbanisme renoué".

C'est beau, sur le papier. C'est très compliqué, en réalité. Ces deux textes imposent aux intercommunalités de se rapprocher. Et vite. Ils donnent des pouvoirs élargis au préfet pour imposer ces transformations territoriales.

Pour en saisir toutes les conséquences, les élus des trois communautés de communes ont été réunis lundi soir à la salle Ninon-Vallin de Montalieu-Vercieu. Deux avocats lyonnais, M^e Guillaume Dumas et M^e Olivier Piechon ont, point par point, disséqué tout ce qui allait changer.

Le président de l'Isle-Crémieu, Adolphe Molina, a fait l'inventaire des avantages apportés par la fusion (« meilleure qualité des services publics, mise en valeur des atouts du territoire... »).

Celui du Pays des Couleurs, Olivier Bonnard, a dit le calendrier qui aboutira à la création d'une "super" intercommunalité (49 communes, 73 000 habitants, 604 km²) et notamment le rendu de deux études « l'une le 31 mars 2016 sur l'identité et le nom de la nouvelle communauté de communes, l'autre en septembre 2016 sur le projet de fusion en lui-même ».

Quelles compétences ?

La loi a prévu que la nouvelle communauté de communes issue de la fusion soit dotée, lors de sa création, de l'ensemble des compétences exercées par celle des trois qui en a le plus. « On nivelle par le haut, » a commenté M^e Durand.

Mais ce serait trop simple. Au bout d'un an, pour les compétences optionnelles et deux ans, pour les compétences facultatives (non, ce n'est pas la même chose...), des communes pourront individuellement en récupérer.

Cela ne s'appliquera pas aux compétences obligatoires : zones d'activités économiques, zones d'activités touristiques, promotion du tourisme, gestion des aires d'accueil, collecte et traitement des déchets ménagers dès janvier 2017. Puis des PLU en mars 2017 (sauf opposition de 25 % des communes). De l'eau et de l'assainissement en 2020.

Pour le personnel

Pour le personnel mis à disposition d'une communauté de communes, il sera mis à disposition du nouvel en-



Olivier Bonnard (président du Pays des Couleurs), Adolphe Molina (président de l'Isle-Crémieu) et Gilbert Durand (président des Balmes Dauphinoises). Le D.U.P.-E. B.

semble (si son service fait partie d'une compétence transférée). Les agents, eux, sont repris avec maintien du régime indemnitaire et des conditions de travail... que la nouvelle communauté de communes pourra ensuite revoir.

Combien d'élus ?

La nouvelle structure sera composée de 71 conseillers communautaires (15 vice-présidents au maximum), dont 31 issus de l'Isle-Crémieu, 30 du Pays des Couleurs et 10 des Balmes Dauphinoises. Ils devront se réunir au plus tard fin janvier 2017 pour élire le président et l'exécutif.

Pierre-Éric BURDIN

Ils ont dit...

Un temps d'échange a suivi le (long) exposé des avocats lyonnais sur la fusion.

« Il y a une verrue : l'ancien canton de Pont-de-Chéruy, » a lancé Philippe Reynaud (premier adjoint PS à Tignieu-Jamezieu), allusion à la Communauté de communes Porte Dauphinoise de Lyon-Saint-Exupéry pas concernée par cette fusion. « À un moment donné ils viendront chez nous, ils ne pourront pas faire autrement, » a répondu M. Molina.

Le même M. Reynaud a égratigné le processus législatif : « Le message sublimi-

nal, c'est ne fusionnez pas ! » Prise de position qui a étonné certains élus, la réforme ayant été initiée par un gouvernement PS.

Le maire de Sermérieu, Alexandre Bolleau a parlé de la « disponibilité » que la charge de conseiller communautaire allait réclamer. « C'est certain qu'ils devront faire preuve d'une implication de plus en plus forte, » nous a confirmé hier M. Bonnard, qui dit avoir trouvé des élus nourrissant parfois « quelques inquiétudes », mais globalement « confiants ».

P.-E. B.